

# La facture électronique pour demain

Simplification administrative suite. Un groupe de travail multidisciplinaire chargé d'arriver à un consensus sur la facturation électronique a été mis en place cette semaine par Alain Zenner, le commissaire du gouvernement ayant notamment dans ses attributions la simplification des procédures fiscales. Ce groupe de travail, composé entre autres de représentants des entreprises (FEB, UCM,...), du ministère des Finances et de spécialistes de la transmission électronique des données (Belgacom,...), devra arriver à un consensus sur la teneur des conditions de facturation et les modalités de la facturation électronique avant les vacances d'été, a précisé Alain Zenner. La rédaction de textes et la procédure parlementaire pourraient débuter au début de l'année prochaine.

Pour rappel, une directive européenne visant à harmoniser les systèmes de facturation dans les Etats membres et à

faciliter le recours à la facturation électronique a été adoptée le 20 décembre dernier, rappelle encore Alain Zenner. Cette directive doit être transposée dans les droits nationaux d'ici 2004. *Il faut donner le bon exemple en la transposant en droit belge aussi rapidement que possible, a déclaré le commissaire du gouvernement tout en précisant que l'association entre le service public et le secteur privé était une innovation dans les pratiques administratives. L'arrivée de la facture électronique devrait faciliter la vie des entreprises et simplifier les transactions internationales. L'expérience de la déclaration TVA par Internet s'est avérée très positive. J'entends la poursuivre en matière d'harmonisation et de facturation électronique, conclut Alain Zenner.*

(Belga)